

# Exonérations fiscales temporaires, cadre précisé

---

Conférence de presse

Jeudi 28 juin 2012

Salle du Bicentenaire

**Pascal Broulis**, Président du Conseil d'Etat et Chef du  
Département des Finances et des Relations extérieures

**Philippe Leuba**, Chef du Département de l'Economie

# Exonérations fiscales temporaires, cadre précisé

## Qu'est-ce qu'une exonération temporaire ?

- ▶ La possibilité pour une société, endogène ou exogène, d'être exemptée d'impôts, totalement ou partiellement, et ceci pendant au maximum 10 ans
- ▶ L'activité de la société doit être novatrice et sans concurrence dans le canton
- ▶ Elle doit servir les intérêts économiques du Canton de Vaud
- ▶ Il s'agit en principe d'une nouvelle société mais, sous certaines conditions, une société existante qui modifie fondamentalement son activité peut en bénéficier
- ▶ L'Etat dispose de critères d'évaluation déjà en vigueur et qui viennent d'être adaptés et complétés

# Exonérations fiscales temporaires, cadre précisé

## Le contexte économique de la fin des années 90

- ▶ 1997-2000 période très difficile pour le Canton
- ▶ Une dette de 9 milliards (un million d'intérêts passifs par jour)
- ▶ Industrie et construction à la baisse (exemple : recapitalisation de la BCV)
- ▶ Le Gouvernement devait prendre le taureau par les cornes (mission donnée à la Promotion économique de dynamiser et de diversifier le tissu)
- ▶ Attirer de nouvelles sociétés devient une priorité dans un canton en perte de vitesse

# Exonérations fiscales temporaires, cadre précisé

## Les exonérations diversifient le tissu économique

- ▶ sans exonération, pas d'entreprise, donc pas de postes de travail
- ▶ une entreprise nouvellement créée - ou restructurée – ne fait pas de bénéfices les premières années. L'entreprise ne paie **donc pas ou peu d'impôts** dans cette phase de développement.
- ▶ les postes de travail rapportent des impôts  
(exemple 200 postes de travail rapportent entre 2 et 3 millions d'impôts cantonal et communal)
- ▶ condition sine qua non, l'entreprise qui s'implante ou modifie son activité de manière fondamentale doit créer des emplois et investir un montant important
- ▶ ce montant est injecté dans l'économie locale et fait travailler les entreprises
- ▶ le **claw back** stipule que l'entreprise doit maintenir ses activités, son siège et ses emplois, au-delà de la durée d'exonération pendant au moins 5 ans, faute de quoi elle doit restituer les impôts dont elle aurait été dispensée.

# Exonérations fiscales temporaires, cadre précisé

## La politique d'exonération a porté ses fruits

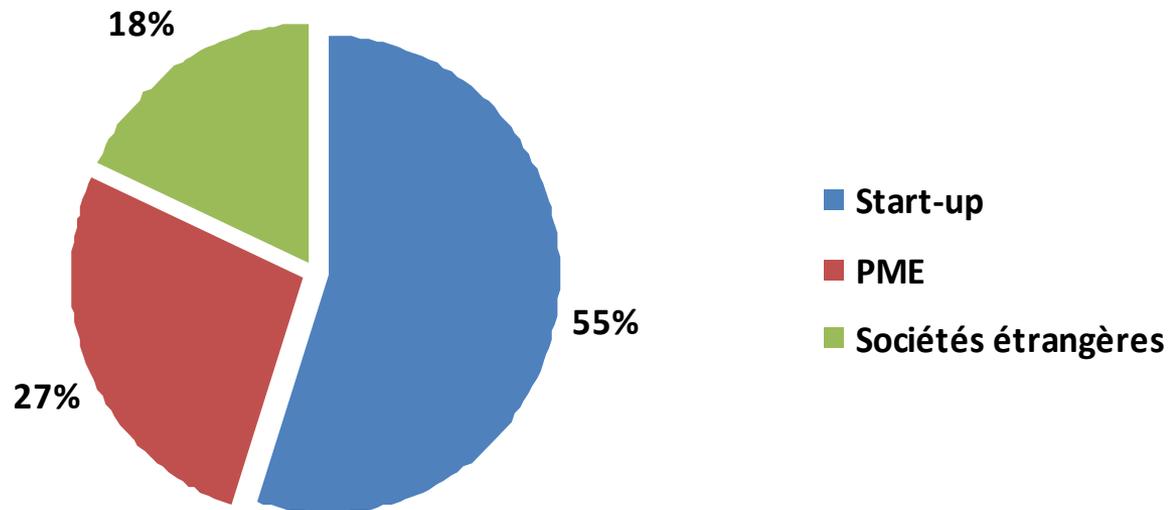
Le rapport des commissions donne les chiffres de l'audit Ernst & Young pour l'exercice 2009

- ▶ 3,079 milliards d'investissements
- ▶ 1,219 milliard de masse salariale
- ▶ 126 millions de cotisations sociales directes
- ▶ 8'177 emplois créés
- ▶ 158 millions d'impôts payés par les employés
- ▶ 231 millions d'impôts ICC-IFD pour la période 2006-2008

**En conséquence, les mesures proposées ont pour objectif de maintenir la politique d'exonération, dans un cadre adapté** (attention portée à la typologie des sociétés, au reporting et aux contrôles).

# Exonérations fiscales temporaires, cadre précisé

## Typologie des sociétés exonérées depuis 2001



# Exonérations fiscales temporaires, cadre précisé

---

## Le Conseil d'Etat met l'accent sur la recherche et la production

- ▶ La circulaire de l'ACI fixant le cadre et les critères d'exonération est adaptée et complétée
- ▶ Un rééquilibrage se fait en faveur des activités de recherche et développement et de production
- ▶ La volonté politique est de favoriser les start-up et l'industrie
- ▶ Un rééquilibrage géographique guide l'implantation des quartiers généraux

# Exonérations fiscales temporaires, cadre précisé

---

## On distingue 4 types de sociétés

- ▶ Les **start-up** devront entretenir un lien avec une haute école ou un institut de recherche.
- ▶ Les **sociétés de production** devront créer 10 emplois au minimum et investir 100'000.- de loyer annuel sur 10 ans ou 1 million.
- ▶ Les **centres administratifs** devront créer 25 emplois au minimum et investir 250'000.- de loyer annuel sur 10 ans ou 2,5 millions.
- ▶ Les **quartiers généraux** devront créer 40 emplois au minimum et investir 400'000.- de loyer par an sur 10 ans ou 4 millions.

# Exonérations fiscales temporaires, cadre précisé

---

## Renforcement des procédures de reporting sur

- ▶ Nombre d'emplois (ETP)
- ▶ Masse salariale
- ▶ Volume des investissements
- ▶ Contrats de collaboration/partenariat
- ▶ Autres retombées indirectes

## Contrôle après la 1<sup>ère</sup> phase de 5 ans

- ▶ Analyse à posteriori entre objectifs annoncés et résultats réels. Si les objectifs sont atteints: reconduction pour 5 ans. Dans le cas contraire, l'exonération peut être diminuée, voire supprimée.